

La campagne de thon rouge 2014 commencera le 26 mai pour les senneurs

Deux arrêtés viennent de paraître qui régissent la campagne de thon rouge 2014. Elle commencera le 26 mai pour les senneurs.

Parus au *Journal officiel* du 19 avril, ces arrêtés fixent notamment les modalités de contrôle de la pêche et la liste des ports de débarquement autorisés.

185 navires sont titulaires d'une autorisation européenne de pêche (AEP) au thon rouge en Méditerranée ou dans l'Atlantique, avec un quota de 2 446 tonnes pour la pêche professionnelle (2 199 tonnes en Méditerranée, 247 tonnes en Atlantique) et 25 tonnes pour la pêche de plaisance.

La pêche à la senne sera autorisée en Méditerranée entre le 26 mai et le 24 juin. Pour la canne et la ligne, les dates de campagne dans l'Atlantique est et la Méditerranée vont du 1^{er} juillet au 31 octobre. Pour les chalutiers pélagiques, la pêche est autorisée dans l'Atlantique est du 16 juin au 14 octobre.

Les palangriers, non tributaires de dates, ont cependant dû attendre le 7 avril pour débiter la saison, le temps de recevoir leur AEP 2014.

Source : <http://www.lemarin.fr/articles/detail/items/la-campagne-de-thon-rouge-2014-commencera-le-26-mai-pour-les-senneurs.html> (30/04/2014)